Paris, le 22 avril 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Roxana MARACINEANU Ministre des Sports 95, avenue de France 75650 Paris cedex 13

Objet : Fédération française de football et clubs amateurs

Madame la Ministre,

J'ai été interpellé récemment par des clubs de football qui s'indignent de la gestion par la Fédération française de football de la fin de la saison 2019-2020 en lien avec l'épidémie de coronavirus.

En effet, les critères retenus actant des montées et des descentes entre divisions soulèvent de nombreuses protestations, car dans bien des cas, ruinent des efforts sportifs, associatifs, financiers et humains énormes. Plusieurs clubs, invaincus et premier de leur poule, se retrouve privés de montée par l'introduction de critères nouveaux, tel le nombre de matchs à l'extérieur. D'autres clubs, à la lutte pour le maintien, se retrouvent relégués sans avoir pu mener bataille jusqu'au bout.

Ces critères apparaissent arbitraires et inquiètent au plus haut point le monde amateur du football. Les recours se multiplient, à juste titre. Je souhaiterais connaître l'avis du ministère sur cette question, s'il est vrai que le ministère travaille à une sécurisation juridique des critères mis en place par les fédérations et les ligues et si les pratiques plus justes menées par d'autres fédérations sportives afin de limiter l'impact de l'épidémie sur le monde amateur seront généralisées.

La situation des clubs amateurs de football est particulièrement

préoccupante. La redistribution des richesses au sein de la Fédération française de

football apparaît très largement suffisante dans ce contexte et entraine

d'importantes difficultés financières pour nombre de petits clubs.

Le chiffre de 4000 clubs fermés doit nous interpeller collectivement. La

fermeture d'un club sportif contribue à affaiblir de petites villes, villages, quartiers.

Un club crée de la vie sociale, mais aussi économique autour de lui. La disparition

d'un club a donc un impact très important à l'échelle de son rayonnement.

L'organisation de la saison par la FFF met finalement en exergue toutes les

inégalités entre professionnels et amateurs du monde du football. Ces décisions

prises sans concertations démontrent que les clubs amateurs ne disposent pas de

l'écoute suffisante de ses instances sportives et ne sont pas pris en compte.

Pourtant, les clubs amateurs représentent une écrasante majorité de licenciés, et

participent à une juste hauteur aux finances de cette fédération. Comme vous le

savez, la démocratie au sein des fédérations sportives est encore très insuffisante.

Aussi, par manque de collégialité, les fractures au sein de la FFF s'accroissent.

Le futur projet de loi sur le sport sur lequel le ministère travaille

actuellement doit pouvoir aboutir rapidement en y associant étroitement le

Parlement, en faisant de sa priorité l'amélioration de la démocratie au sein des

fédérations et l'instauration de mécanismes redistributifs plus performants au sein

et entre fédérations sportives.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes

respectueuses salutations.

Marie George BUFFET

Jean-Paul LECOQ

Ancienne Ministre des Sport

Député de Seine-Maritime

Députée de Seine-Saint-Denis

2/2